

SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC
sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse
pour la campagne cynégétique 2024-2025 dans le département de la Vendée

Consultation ouverte au public du 4 au 25 avril 2024
sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante
<https://www.vendee.gouv.fr/Publications/Participation-du-public>

LA RÉCEPTION DES CONTRIBUTIONS : REPÈRES STATISTIQUES

15 messages électroniques ont été reçus dans les délais.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

14 contributions sont favorables au projet d'arrêté.

Les contributeurs commentent que le projet d'arrêté traduit une chasse responsable, le respect des espèces visées et de bonnes mesures de gestion du sanglier.

1 contribution demande de préciser que la signature de l'arrêté préfectoral interdisant le tir d'armes à feu sur le domaine public maritime n'impacte dans l'annexe 3 que la chasse avec armes à feu et non pas les autres modes de chasse.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 30 avril 2024

Le chef de service Eau et Nature de la
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer,



Dominique PAILLET